

Les deux années du rectorat de Brossette étant expirées au mois de décembre 1729, la cour ne mit point d'intervalle entre les services qu'il venait rendre à l'hôpital de la Charité et la juste récompense qu'elle crut lui devoir à cet égard. Elle le nomma, dans le courant du même mois, echevin de la ville de Lyon pour les années 1730 et 31. Cette charge, à laquelle les vœux des citoyens appelaient depuis long-temps Brossette, ne pouvait être mieux remplie. Il ne s'y distingua pas moins par sa conduite pleine d'équité, de discernement et de lumières, que par son amour pour les sciences et pour ceux de ses compatriotes qui les cultivaient avec succès. Toujours attentif à leur procurer de nouveaux avantages, il engagea, en 1731, Pierre Aubert, doyen des avocats et ancien échevin de la ville de Lyon, à donner sa belle et nombreuse bibliothèque à MM. du Consulat, à condition qu'elle serait destinée au public (1). Les livres en devaient être déposés et gardés dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville; mais cette clause n'ayant pas eu lieu, ils furent transportés dans l'hôtel de Flechères, à côté du palais de justice. La direction de cette même bibliothèque fut confiée dès-lors à Brossette; entre ses mains, elle s'augmenta de tout ce qui parut de plus intéressant dans notre littérature, pendant l'espace de dix années (2).

Les pénibles fonctions auxquelles Brossette était assujéti en qualité d'échevin *gradué*, n'étaient pas finies lorsque Chauvelin, maître des requêtes, chargé de l'inspection de la librairie, et sous les auspices duquel les libraires de Paris préparaient une édition des œuvres de Molière, en six vol. in-4, lui écrivit, le 19 février 1731, pour l'engager à donner au public ses remarques sur cet auteur. Le temps ne pouvait être plus mal pris pour faire cette demande; aussi Brossette

(1) L'acte de donation est du 22 mai 1731.

(2) P. Aubert s'en était réservé la jouissance pendant sa vie, ce qui fit qu'elle ne fut ouverte qu'en 1735. Cizeron-Rival, *Récréations hist.*, p. 255.